

Comment les survivants de Laura sont évalués pour leurs besoins en matière de logement

Release Date: déc 17, 2020

La FEMA détermine si les demandeurs sont éligibles à une aide au logement et les associe à la meilleure solution de logement disponible pour répondre aux besoins de leur ménage. Pas tout le monde sera éligible ; cependant, les options de logement temporaire de la FEMA peuvent fournir un soutien aux survivants qui remplissent les conditions requises.

Éligibilité

Les demandeurs peuvent être éligibles pour un logement temporaire direct s'ils sont :

- Les propriétaires ou locataires dont le logement a subi des dommages importants (dommages structurels importants qui nécessitent des réparations importantes et qui ne sont pas sûrs, sanitaires ou fonctionnels pour y vivre) ou a été détruit (perte totale ou dommages tels qu'il est impossible de les réparer) à la suite de l'ouragan Laura (selon l'inspection de la FEMA) ; et sont
- Les résidents avant la catastrophe d'une des huit paroisses désignées pour le programme de logement temporaire direct : Allen, Beauregard, Calcasieu, Cameron, Grant, Jefferson Davis, Rapides et Vernon.

Si les demandeurs répondent aux critères, ils seront contactés par la FEMA. S'ils n'ont pas été contactés par la FEMA à ce jour pour discuter des options de logement temporaire direct, ils doivent appeler la FEMA pour confirmer que leurs



FEMA

Page 1 of 3

coordonnées sont à jour. Si le demandeur a reçu une lettre de détermination de l'inéligibilité, il doit soumettre un appel à la FEMA avec des documents à l'appui de sa réclamation pour dommages importants à la maison ou pour une maison détruite.

Le besoin d'aide au logement du demandeur sera réévalué régulièrement pendant toute la période d'aide afin de déterminer s'il peut continuer à bénéficier de l'aide. Pour rester dans l'unité, tous les demandeurs doivent se conformer au permis ou à l'accord de logement temporaire et au bail de l'occupant, le cas échéant, y compris en démontrant les progrès réalisés vers un plan de logement permanent ou à plus long terme.

???????Les options de logement peuvent inclure :

- Unités de logement temporaire transportables - véhicule de loisir (RV) (caravane) ou unité de logement préfabriquée (MHU, en anglais) placé sur un site privé, dans un parc commercial ou un site de groupe.

- ■ Les demandeurs approuvés pour un RV ou une MHU doivent signer un permis révocable et un reçu de propriété du gouvernement avant d'emménager dans l'unité.

- Location directe - La FEMA peut louer des propriétés résidentiels existantes, prêtes à être occupées, qui ne sont généralement pas accessibles au grand public, tels que des appartements/maisons d'entreprise, pour les utiliser comme logement temporaire pour les demandeurs éligibles lorsque des besoins vérifiés en matière de logement causés par une catastrophe ne peuvent pas être satisfaits par d'autres options d'aide directe de logement temporaire.

- Location et réparation de logements multifamiliaux - La FEMA conclut un contrat de location avec le propriétaire de logements multifamiliaux éligibles et effectue des réparations afin de fournir un logement temporaire aux demandeurs.



- ■ Les demandeurs approuvés pour la location et la réparation de logements multifamiliaux ou la location directe doivent signer un accord de logement temporaire avec la FEMA et un bail d'occupation avec le propriétaire ou le bailleur avant d'emménager dans le logement.
- Aide au loyer - L'aide au loyer de la FEMA fournit une aide financière temporaire, afin que les survivants d'une catastrophe aient un endroit où vivre pendant qu'ils font des plans pour un logement permanent.

La FEMA a élargi ses services pour répondre à vos questions sur les unités de logement temporaire transportables (TTHU, en anglais). Si vous n'avez pas reçu un point de contact pour vos besoins en matière de logement, vous pouvez appeler la ligne d'assistance téléphonique de la FEMA, qui notera vos informations et les transmettra au département du logement direct. Vous pouvez joindre la ligne d'assistance téléphonique de la FEMA au 800-621-3362. Si vous utilisez un TTY, vous pouvez appeler le 800-462-7585 ; il est fortement recommandé si vous utilisez un service de relais, tel que votre vidéophone, InnoCaption ou CapTel, de fournir la FEMA avec votre numéro spécifique attribué à ce service. Les numéros sans frais fonctionnent de 7 h à 22 h, sept jours sur sept. Pour trouver un Centre de Récupération de Catastrophe, visitez [fema.gov/DRCLocator](https://www.fema.gov/DRCLocator) ou appelez le service d'assistance téléphonique de la FEMA.

Pour obtenir les dernières informations sur l'ouragan Laura, visitez <https://www.fema.gov/disaster/4559>.

